

dont l'un serait un ministère des Affaires des consommateurs.

Je ne vois aucune raison pour laquelle le gouvernement devrait hésiter à suivre cette voie tandis que la loi est à l'étude. Les gens de tous les coins du pays demandent qu'un tel ministère soit mis sur pied et ces demandes deviendront de plus en plus nombreuses. J'affirme donc qu'il serait sage d'effectuer le changement maintenant, sans même attendre à l'an prochain, car à ce moment-là la demande sera encore plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Afin d'éviter une solution qui entraînerait la création d'un ministère entièrement nouveau et impliquerait l'affectation de sommes élevées et ainsi de suite, d'autres propositions ont été faites. Je crois que nous avons trouvé une solution susceptible d'être mise en pratique et qui pourra être jugée acceptable par le gouvernement. A vrai dire, le premier ministre a laissé entrevoir cette possibilité lorsqu'il a pris la parole au cours du débat l'autre jour. La proposition à laquelle je songe n'est rien d'autre que d'utiliser un ministère qui existe déjà, et qui pourrait s'appeler le ministère de la Consommation; il grouperait tout le travail qui se fait à l'heure actuelle dans un grand nombre de ministères.

J'aimerais donner lecture d'un passage du discours prononcé par le premier ministre durant ce débat le 24 mai, comme en témoigne la page 5430 du hansard. A mon avis, ses propos à ce sujet étaient d'une grande portée et fort à propos. Il a dit:

Une des questions qui mérite un examen sitôt après l'établissement du ministère du registraire général est dans quelle mesure ce dernier peut aider et protéger davantage le consommateur canadien; cette question a été mentionnée au cours de la discussion sur le projet de résolution, plus précisément par le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). Le ministère du Commerce, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de l'Agriculture...

Le très honorable représentant aurait pu mentionner plusieurs autres ministères.

...s'occupent présentement de protéger nos consommateurs dans le cadre de leurs juridictions respectives; mais il y a probablement d'autres domaines dans lesquels le gouvernement fédéral peut mettre en œuvre des programmes de protection des consommateurs et il faudrait peut-être une certaine coordination des initiatives entreprises par différents ministères.

Le gouvernement a l'intention de demander au Conseil économique du Canada de s'occuper de la situation des consommateurs et de collaborer avec le registraire général dans certaines tâches qui lui seront confiées par la mesure dont nous sommes saisis, afin de fournir des conseils sur les mesures qui semblent les plus appropriées aux besoins du peuple canadien et de l'économie canadienne dans le domaine de la consommation.

Je ne doute aucunement que le premier ministre et les autres membres de son gou-

vernement reconnaissent pleinement la nécessité d'un ministère des affaires des consommateurs. Nous pouvons comprendre leur répugnance à créer un nouveau ministère, avec tous les problèmes qu'entraînerait le recrutement du personnel et le reste. Mais nous faisons écho aux paroles du premier ministre à cet égard. On envisage déjà la création d'un ministère qui assumerait une assez grande responsabilité à l'égard des affaires des consommateurs—le ministère du registraire général. Notre amendement de cet après-midi vise ce ministère.

• (4.00 p.m.)

[Français]

Dans notre parti, nous sommes bien accoutumés à faire les munitions et à regarder les autres s'en servir.

Ce qui importe, c'est que le bien-être de tous nos consommateurs soit protégé de la manière la plus effective et avec le moins de délai possible.

Ainsi, appuyée par l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Saltsman), je propose l'amendement suivant:

Que le bill C-178 soit modifié en substituant à la rubrique «ministère du Registraire général», qui précède l'article 6 du bill, la rubrique suivante: «ministère de la Consommation», et que ledit article 6 soit modifié en substituant aux mots «ministère du Registraire général» l'expression «ministère de la Consommation» et en substituant en outre aux mots «registraire général du Canada» l'expression «ministre de la Consommation» partout où ces mots apparaissent aux paragraphes (1) et (2) dudit article 6.

[Traduction]

Monsieur le président, j'ai les textes français et anglais de l'amendement.

[Français]

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, pour faire suite aux remarques de l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—je devrais dire, dans son cas, de Vancouver-Queensway—et à l'amendement qu'elle a présenté...

Une voix: C'est bien.

L'hon. M. Favreau: ...et des affirmations ou suggestions faites concernant la nature du ministère, je désirerais faire quelques remarques au sujet de ce nouveau ministère proposé qui est celui de «Registraire général». Je tenterai de démontrer que le sens du titre que propose le présent amendement est trop étroit par rapport aux fonctions que le ministère sera appelé à remplir mais que, d'autre part, ce qu'il faut vérifier, c'est franchement le contenu essentiel et profond des pouvoirs qui seront ceux du nouveau ministre. Et je crois que, à l'étude du texte de la loi projetée de